Courrier : la rente de couple : une arnaque!

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **31 (2001)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La rente de couple: une arnaque!

Dans le courrier que nous avons reçu récemment, la lettre suivante a retenu notre attention, car elle dénonce une forme d'injustice dont sont victimes la majorité des couples retraités.

J'ai 65 ans, je suis mariée et mon mari a également 65 ans. J'ai donc touché l'AVS avant lui. Durant deux ans, j'ai reçu une rente mensuelle de Fr. 2114.–. Dès que mon mari a touché sa retraite, ma rente est tombée à Fr. 1674.– et la sienne se monte à Fr. 1425.–.

La rente de couple, c'est de l'arnaque! On n'a jamais parlé de «cotisation de couple». Pour l'assurance maladie, il n'y a pas de prix de couple, ni pour les spectacles ou dans les restaurants. Alors, pourquoi la rente?

Savez-vous qu'en divorçant, nous gagnerions Fr. 120 000.– en dix ans? Quelle éthique pour la Suisse! On pénalise les couples réguliers et on soutient les couples en situation irrégulière. Quel exemple pour la jeunesse! On comprend mieux leur réflexion: «Chacun pour soi!»

Je vous assure qu'un couple marié, qui toucherait Fr. 1005.– de plus par mois, aurait moins à compter pour ses loisirs. Peut-on espérer que la 11e révision de l'AVS régularisera la situation? Qui pourrait répondre à cette question?

Berthy Nicolet
Ch. de la Plage
1028 Préverenges

Réponse: Il s'agit effectivement d'une injustice flagrante, en même temps qu'un encouragement au concubinage. Nous soumettons la question à notre spécialiste des assurances sociales. Mais il ne faut pas trop rêver. L'état des caisses AVS ne permettra certainement pas le versement mensuel supplémentaire de Fr. 1000.– par couple... Ni pour la 11e révision, ni pour les suivantes.

D'ACCORD, PAS D'ACCORD!

Votre magazine vous fait réagir? Envoyez vos lettres à l'adresse suivante:

Magazine *Générations*, rédaction, CP 2633, 1002 Lausanne

Les mots croisés

Permettez-moi trois remarques concernant le concours des mots croisés de chaque mois: 1. Pourquoi se trouve-t-il toujours au verso d'un bulletin d'inscription pour un voyage? 2. Que reçoivent les gagnants? 3. Il serait judicieux de mentionner que le mot croisé doit s'envoyer sur une carte postale.

Madeleine Berlie
Cretta 19
1870 Monthey

Réponse: Merci pour vos remarques. Nous avons déplacé les mots croisés en fin de magazine; les gagnants reçoivent des revues de mots croisés et Fr. 50.– pour les grilles géantes; les mots croisés collés sur carte-réponse facilitent la tâche de Mme Baud, qui reçoit entre 300 et 400 réponses chaque mois.

Qui parle espéranto?

C'est avec étonnement et plaisir que j'ai lu l'article du pasteur Laederach, paru dans le numéro de septembre dernier. Ainsi, voici un enthousiaste de l'espéranto, qui parle d'Yvonne Martinot et de la langue qui la passionnait.

Il y a cinq ans seulement que je m'y suis mise, mais, si je l'écris et la lis (j'ai deux correspondants), il ne m'est pas possible, étant seule, de la parler couramment. J'avais besoin de vous dire combien votre article m'a réjouie et touchée.

Marguerite Jaccard
1800 Château-d'Œx

Chassons les profiteurs!

Beaucoup de vos abonnés sont de jeunes retraités qui ont la charge de vieux parents. Ma mère, amnésique et sous curatelle, ne sait pas refuser aux colporteurs et aux multiples invitations d'achat. «Nahrin-Just» a pu lui enfiler une commande d'un montant de 300 fr., sans compter les autres. On m'a enfin promis de la laisser tranquille. Peut-être serait-il bon d'envisager une rubrique sur ce thème dans votre magazine, que j'admire et apprécie beaucoup.

Christiane Andreae
Ch. de la Pierrâre 13
1026 Denges

Réponse: Merci de nous signaler les abus dont vous ou vos proches sont victimes. Nous n'hésitons pas à les dénoncer. Pour le reste, il existe une rubrique «Consommation», qui traite régulièrement de ce sujet.

Sus aux salmonelles!

Je lis toujours *Générations* du début à la fin et j'apprécie particulièrement la rubrique santé. J'aimerais y lire un article sur les salmonelles. Que se passe-t-il si on en avale en mangeant des œufs? Comment peut-on les repérer? J'ai lu il y a quelques années que des personnes qui en avaient mangé connaissaient des problèmes intestinaux. Comment les soigner? Merci de vous pencher sur le problème.

E. Andrist
Aloïs-Fauquez 61
1018 Lausanne

Radio Suisse Romande **la première**

Le savoir-faire du cœur

Gil Caraman vous donne rendez-vous dans son émission de services tous les dimanches soir. Ne ratez pas l'agenda des seniors, diffusé en début de programme.

Le savoir-faire du cœur, les dimanches 14, 21 et 28 janvier 2001, dès 21 heures, sur RSR La Première.